

## Vaud

# Anglicans et catholiques-chrétiens ouvrent le bal des reconnaissances

**Communautés religieuses** Validée vendredi par le Conseil d'État vaudois, la demande de reconnaissance d'intérêt public de leur fédération commune, la FACCV, est soumise au Grand Conseil.

Anne-Sylvie Sprenger,  
Lucas Vuilleumier *Protestinfo*

«Ils ont fait office de cobayes», concède Christelle Luisier, présidente du Conseil d'État vaudois, en conférence de presse vendredi. La conseillère d'État chargée des Institutions tient ainsi à souligner le caractère pionnier de la démarche de la Fédération des Églises anglicane et catholique-chrétienne (FACCV) – première communauté religieuse du canton à avoir déposé une demande de reconnaissance officielle. Après près de dix ans d'instruction, la procédure touche à son dénouement pour ce regroupement biconfessionnel de six paroisses vaudoises, comptant un peu plus de 800 adhérents.

## Quels avantages?

Rendue possible par la Constitution vaudoise de 2003, la reconnaissance d'intérêt public débouche sur trois avantages principaux. Au même titre que les Églises historiques, les communautés religieuses reconnues bénéficient d'exonérations fiscales, notamment en matière de transferts immobiliers et de successions et donations.

En devenant des partenaires de l'État, elles acquièrent aussi une officialisation de leurs missions d'aumônerie dans les hôpitaux et les prisons. Une pratique déjà possible, mais uniquement sur demande (des établissements ou des personnes). «Un établissement de détention ou sanitaire reconnu par l'État ne pourra plus s'opposer à ce qu'un membre de cette communauté vienne assister une personne qui le demande», expose Christelle Luisier.

Enfin, l'accès accordé aux données concernant l'appartenance religieuse permettra aux communautés de «mieux accueillir les nouveaux arrivants», se réjouit la révérende Carolyn Cooke, présidente de la FACCV.

Pour autant, «aucune subvention n'est octroyée pour le



Les Anglicans ont sept paroisses en Suisse, dont quatre dans le canton de Vaud. Vanessa Cardoso

**«La reconnaissance n'entraîne pas de conséquence financière directe sur les Églises de droit public (catholique et réformée).»**

**Christelle Luisier**  
Présidente du Conseil d'État vaudois.

fonctionnement de la communauté qui serait reconnue, précise Christelle Luisier. La reconnaissance n'entraîne donc pas de conséquence financière directe sur les Églises de droit public (catholique et réformée).»

La question d'un éventuel financement des communautés reconnues pourrait toutefois être posée lors du renouvellement des conventions de subventionnement des Églises historiques, prévu en 2029, «mais uniquement pour leur participation aux missions d'aumônerie communes», insiste la présidente du Conseil d'État. «À ce moment-là, la subvention pourrait être répartie différemment.»

S'agissant plus particulièrement de la FACCV, le document transmis par le Conseil d'État indique que celle-ci «n'a élevé aucune prétention financière».

## L'étape du Grand Conseil

Avant d'être officialisée, la reconnaissance de la FACCV doit encore franchir quelques étapes. «Désormais soumis au Grand Conseil, le dossier entre dans un processus parlementaire dont les échéances nous échappent un peu», commente Christelle Luisier.

Se montrant toutefois confiante, elle avance qu'il «est raisonnable d'imaginer que le Grand Conseil se détermine avant la fin de cette année». Sans oublier de mentionner la possibilité

pour le peuple de s'opposer à cette reconnaissance par référendum: «Celle-ci deviendrait donc effective dès la fin du délai référendaire (ndlr: 100 jours).»

## Les autres communautés

Deux autres communautés ont demandé à être reconnues: l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) et la Fédération évangélique vaudoise (FEV). Ces demandes sont toujours en cours d'instruction. Reconnaisant un certain retard sur les délais annoncés, Christelle Luisier avoue ne pas être en mesure d'énoncer «un calendrier clair» les concernant. «Étant donné leur nombre de membres bien plus important, le processus est plus complexe.»

## Il paie sa vignette, mais ne déclare pas ses trésors chinois

**Douane de Vallorbe** Peut-être aurait-il mieux valu frauder jusqu'au bout, doit se dire un ressortissant italien vivant au Royaume-Uni. S'étant arrêté à la douane de Vallorbe pour y acheter une vignette autoroutière, il «devra s'acquitter d'une amende pour infraction à la loi sur les douanes et à la loi sur les espèces protégées pour un montant atteignant plusieurs milliers de francs», annonce l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

L'année dernière, le conducteur s'était arrêté à son entrée en Suisse et son épouse était descendue du véhicule, immatriculé au Royaume-Uni, pour se procurer la vignette. S'il a répondu par la négative à la question de savoir s'il avait de la marchandise à déclarer, l'inspection du coffre du véhicule par les douaniers a débouché sur une belle surprise. «Ils y ont trouvé un carton abritant 222 tabatières chinoises, ainsi qu'une boîte avec des petites cuillères et des bouchons, complétant les objets d'art», mentionne le communiqué.

Le collectionneur ne connaissait ni leur valeur ni ne possédait les documents nécessaires à leur transit.

## Cadeau reçu au Portugal

L'enquête menée par l'antifraude douanière a permis de déterminer que ces récipients, conçus pour contenir du tabac à priser, remontaient aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. «Outre notamment des pierres semi-précieuses, les tabatières, cuillères et bouchons comportaient parfois des éléments en corail, ivoire et calao», poursuit l'OFDF.

Ces matériaux doivent être accompagnés d'un certificat du pays de provenance, selon la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les inspecteurs ont pu déterminer que la marchandise, d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers de francs, provenait d'un cadeau reçu au Portugal, puis emmené au Royaume-Uni.

Sauf une pièce comportant du corail, la marchandise a finalement été libérée et le document CITES pour transiter en Suisse établi.

Sébastien Galliker

PUBLICITÉ

## Gagnez un séjour à l'Hôtel Weissenstein\*\*\*\*

Concours

Participez à notre concours et tentez de gagner une nuit en chambre supérieure à 1284 mètres d'altitude !

Perché au sommet, l'Hôtel Weissenstein vous offre une vue panoramique, un cadre serein et une expérience inoubliable. Entre élégance historique et confort moderne, cet établissement vous accueille dans un lieu unique, loin du tumulte quotidien.

### Votre gain :

- Une nuit en chambre supérieure pour deux personnes
- Repas offert
- Petit-déjeuner inclus

### Pour participer :



Internet:  
concours.carteb.ch

Carte blanche **24heures**



Plus d'offres sur [carteb.ch](http://carteb.ch)

